trois-rivières

AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 20 août 2024, la résolution nº C-2024-0854 autorisant un projet d'habitation impliquant le lot 5 933 125 du cadastre du Québec situé sur la rue Beauregard afin d'autoriser la classe d'usage H3.

Cette résolution est maintenant en vigueur et actuellement déposée dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 19 septembre 2024.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière